

## TARIFS DE PUBLICITÉS DES NATIONS ÉMERGENTES

### PROFIL DE NOTRE BASE DE DONNÉES

- Diffusion nationale et international sous format numérique
- Base de données: 10 000 entreprises, soit:
  - 35% des industries: soit équipementiers et fabricants, industries chimiques, pharmaceutiques, aéronautiques, défense, électrique & électronique, construction, BTP, informatique, matériel nucléaire, matériel de télécommunication, textile, tuyauterie, robinetterie, pièces détachées automobiles, matériel de production des minerais, environnement, voirie, métallurgie, fonderie, sous-traitance industrielle, industrie agroalimentaire...
  - 20% enseignements : école de commerce, ingénieurs, militaires, universités, pôle de compétitivité, syndicats & fédérations professionnels,
  - 20% commerce de gros, tours opérateurs, agences de voyage, matériel de bureau, industrie de culture, services aux entreprises, location de voitures...
  - 10% avocats d'affaires, entreprises d'accompagnement export, consultants export, services bancaires, services financiers, assurances, associations d'expatriés...
- 10 % administration, organisations internationales, ambassades, ministères, alliances françaises...
- 0,5 % entreprises de transport & logistique, fabricant matériel emballage, stockage, cabinets d'architecture...

### TARIFS FORFAITAIRES DISPENSES DE TVA

- Bandeau dans la revue : 300 euros
- Bannière sur le site : 200 euros
- Votre logo sur le site & présentation de vos produits et services : 200 euros
- Demi-page de publicité : 500 euros
- Une page entière : 800 euros

### DIMENSIONS POUR LES PUBLICITÉS

L'annonceur s'engage à nous fournir une publicité en haute définition en format PDF ou bien JPEG avec débord de 5 mm

- Bandeau : 20 x 4 cm
- Demi-page : 21 x 14,7 cm
- Page entière : 21 x 29,7 cm

Pour la bannière sur le site, les dimensions vous seront communiquées en pixels

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription suppose l'acceptation de nos tarifs et de nos conditions de vente.

- Toute annonce publicitaire ne sera prise en compte contre remise par l'annonceur, du bon de commande dûment rempli et signé,
- L'éditeur se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire qui serait contraire à la ligne de conduite de la publication,
- Toute souscription de publicité implique pour l'annonceur qu'il garantisse les documents pour l'insertion et qu'ils soient libres de reproduction et de représentation à des fins publicitaires, et qu'il exonère le support d'information, de toute réclamation à cet égard,
- Les annonceurs doivent fournir tous les éléments pour leur annonce publicitaire,
- Les factures sont libellées au nom de l'annonceur

et lui sont adressées,

- Règlement 50% à la Commande - 50% à la parution,
- L'éditeur se réserve la possibilité de demander le règlement au comptant, à la réception de la facture,
- Pour tout règlement effectué au-delà de 30 jours, l'éditeur facturera des agios dont le taux sera en application de la loi 921442 du 31/12/1999 égal à une fois et demi du taux légal, calculé sur le montant de l'encours excédent le délai,
- Les tarifs s'entendent dispensés de TVA en vertu de l'article 261-7-1b du code général des impôts,
- En cas de recouvrement des factures par voie judiciaire, leur montant sera augmenté de 15%, à titre de pénalité forfaitaire conformément à l'article 1228 du code civil